



## licenciement economique quitter l'entreprise. URGENT

Par **genesian**, le **18/08/2011** à **07:14**

Bonjour a tous

L'entreprise dans laquelle je travaille est en redressement judiciaire. Apres etre passe au tribunal une serie de licenciement (6 au total) doit etre effectuee.

Le gerant a fait distribuer cette lettre permettant dans le cas ou on la signera de partir non pas comme un depart volontaire mais comme un licenciement normal...

J'ai l'intention de quitter cette entreprise car difference de point de vue et ras le bol total...de plus je suis un simple agent de production celibataire sans enfant je n'ai plus de credit compare a certains qui pourraient etre licencies.

Mais apres avoir lu cette lettre j'aimerais etre bien sur d'avoir compris..aurai je droit a la convention de reclassement ou il y a t il anguille ss roche... voici cette lettre :

<http://www.le-forum-emploi.com/topic13618.html>

Merci d'avance  
Genesian

Par **P.M.**, le **18/08/2011** à **08:32**

Bonjour,

Le fait de vous porter volontaire permettrait bien un licenciement **économique** avec proposition de la CRP obligatoire (bientôt de la CSP en cours de gestation) suivant le texte de cette lettre...

Par **genesian**, le **18/08/2011** à **12:29**

Je comprends pas trop ce que veut dire dans la lettre : ...je renonce a la priorite que me donnent les criteres dans la conservation de mon emploi mais je maintiens ma position....

Quels sont ces criteres? Et pourquoi l'entreprise a elle pzur que l'on se retourne contre elle?

Par **genesian**, le **18/08/2011** à **12:37**

Je comprends pas trop ce que veut dire dans la lettre : ...je renonce a la priorite que me donnent les criteres dans la conservation de mon emploi mais je maintiens ma position....

Quels sont ces criteres? Et pourquoi l'entreprise a elle pzur que l'on se retourne contre elle?

Par **P.M.**, le **18/08/2011** à **16:51**

Lors d'un licenciement économique un ordre des licenciements doit être établi, en prenant une telle décision, éventuellement, vous en modifiez donc les critères et le bouleversez, l'employeur veut donc se protéger d'un recours ultérieur si vous prétendiez que ce n'était pas à vous d'être licencié mais met l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une initiative personnelle sans en tenir compte...

Par **genesian**, le **18/08/2011** à **17:11**

Ok je veux bien le comprendre mais alors...pourquoi avoir peur qu'on se retourne contre eux vu que c est une lettre qui dit qu'on est d accord pour partir? Si on la remplit et qu'on la signe forcement c'est que l'on est d'accord..je vois pas comment(et pourquoi) la oersonne pourrait (ou voudrait) se retourner contre l'entreprise

Par **P.M.**, le **18/08/2011** à **17:51**

Le plus simple esrt de demander à l'employeur pourquoi il a peur car je ne peux pas le faire à sa place...

J'ai essayé de vous expliquer qu'il voulait se prémunir contre toute mauvaise interprétation et recours ultérieur en précisant les conditions de la signature, mais cela ne suffit pas même si apparemment, vous ne saviez qu'il y avait des critères pour le licenciement économique et que la lettre n'est pas destinée à vous seul...